



CQP Agent de Maintenance des Matériels - Option Injection, Hydraulique, Électricité

CPNE

**Convention Collective
Nationale des entreprises
de la maintenance,
distribution et location de
matériels :**

- Agricoles,
 - De travaux publics, de bâtiment et de manutention
 - De motoculture de plaisance et activités connexes
- SDLM**

Objectif

Être capable d'effectuer les diagnostics, entretiens, réglages et réparations courantes sur les organes essentiels (motorisation, transmissions, hydraulique et électricité embarquée) des engins automoteurs des secteurs professionnels de la manutention, des travaux publics, de la mécanique agricole et des matériels de parcs et jardins.

Public concerné

- ⚙ Jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ⚙ Salariés

Cycle de formation

- ⚙ Durée du contrat : 1 an (Alternance)
- ⚙ Durée de la formation : 600 heures

Organisme formateur

Centre de formation en agroéquipement NOZAY (44) - tél. : 02 53 46 60 16

Niveau requis

Formation professionnelle de type CAP - BEP ou Bac Pro dans les domaines techniques en relation avec la description des emplois ou expérience professionnelle acquise en entreprise

Classification convention collective à l'issue de la formation

Niveau II, coefficient A 50

Programme pédagogique

⚙ Motorisation	180 h
⚙ Transmission et train avant	60 h
⚙ Hydraulique	120 h
⚙ Électricité embarquée	100 h
⚙ Mécano soudure	50 h
⚙ Hygiène – Prévention	30 h
⚙ Communication dans l'entreprise	20 h
⚙ Rédaction du dossier professionnel	40 h

Évaluations

- ⚙ Contrôle en cours de formation (CCF) : tests dont les résultats regroupés dans un dossier professionnel, accessible au jury, varient de 1 à 4
- ⚙ Épreuves terminales pratiques et orales : correspondant à des tâches professionnelles dans les 3 domaines principaux (notée de 1 à 4) :
 - Motorisation, transmissions
 - Hydraulique
 - Électricité embarquée
- ⚙ Notation de 1 à 4 :
 - très insuffisant
 - insuffisant
 - satisfaisant
 - très satisfaisant

Un tableau croisé prenant en compte les différentes situations des CCF et des épreuves finales, soumis à la délibération du jury, permet : l'ajournement, l'admission directe ou à l'appréciation du jury

	CCF	I	II	III	IV
ÉPREUVES FINALES					
I		Ajourné	Ajourné	Appréciat° jury	Appréciat° jury
II		Ajourné	Admis	Admis	Admis
III		Appréciat° jury	Admis	Admis	Admis
IV		Appréciat° jury	Admis	Admis	Admis